

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PROJET D'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE**  
**DITE de "LA PRALOUSE" POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**  
**DE CREATION ET D'AMELIORATION DE LA DESSERTE,**  
**SUR LES COMMUNES de SEPTMONCEL - LES MOLUNES, BELLECOMBE (39), LELEX et MIJOUX (01)**

Aux termes de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Jura et de Monsieur le Préfet de l'Ain n° 39-2018-01-25-004 en date du 25 janvier 2018 et du 24 janvier 2018, il sera procédé à une enquête publique de 30 jours :

**du 20 février au 21 mars 2018**

dans les communes de SEPTMONCEL - LES MOLUNES, BELLECOMBE (39), LELEX et MIJOUX sur le projet sus-visé de constitution d'une association syndicale autorisée dite de "LA PRALOUSE" pour la réalisation des travaux de création et d'amélioration de la desserte.

Les pièces de ce projet seront déposées dans les mairies de :

- **SEPTMONCEL - LES MOLUNES** (siège de l'enquête publique) : Mairie des Molunes - La Vie Neuve - 39310 SEPTMONCEL-LES MOLUNES - Tél. 03.84.41.65.17. - Fax : 03.84.41. 65.17.  
où les intéressés pourront en prendre connaissance le mardi de 9 h 30 à 12 h 00
- **BELLECOMBE** : Secrétariat de Mairie - Boulème - 39310 BELLECOMBE - Tél. 03.84.41.60.21. - Fax : 03.84.41.60.21.  
où les intéressés pourront en prendre connaissance le lundi de 14 h 00 à 17 h 00, le mardi de 9 h 00 à 10 h 00 et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30
- **LELEX** : 111 rue des Lapidaires - 01410 LELEX - Tél. 03.84.33.02.39. - Fax : 03.84.33.46.75.  
où les intéressés pourront en prendre connaissance le lundi de 9 h 00 à 17 h 00 et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- **MIJOUX** : Rue Dame Pernelle - 01410 MIJOUX - Tél. 03.84.60.01.52. - Fax : 03.84.60.07.55.  
où les intéressés pourront en prendre connaissance le lundi de 14 h 00 à 17 h 00 et les mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

Ces pièces seront également consultables sur le site des services de l'Etat : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr) - rubrique publications, annonces et avis, enquêtes publiques.

Mr Alain DESPREZ est désigné pour remplir les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie des Molunes (39310) La Vie Neuve (siège de l'enquête publique), pendant trois jours consécutifs :

**Le 19 mars 2018 de 10 h à 12 h - Le 20 mars 2018 de 13 h à 15 h - Le 21 mars 2018 de 16 h à 18 h**

Les observations des intéressés peuvent être également transmises du 20 février 2018 à 9 heures au 21 mars 2018 à 18 heures de manière dématérialisée à l'adresse suivante : [ddt-public-asa-pralouse.seref.ddt-39@equipement-agriculture.jura.gouv.fr](mailto:ddt-public-asa-pralouse.seref.ddt-39@equipement-agriculture.jura.gouv.fr)

Tous les propriétaires compris dans le périmètre intéressé aux travaux sont convoqués en Assemblée Constitutive :

**MERCREDI 25 AVRIL 2018 à 14 heures 30**  
**à la Salle de la Mairie - lieu-dit Les Coupes - 39310 BELLECOMBE**

Mr Walter BARTH, demeurant à Boulème 39310 BELLECOMBE est nommé Président de cette Assemblée Constitutive.

Le Président de l'Association Jurassienne de Développement Forestier ADEFOR 39, dont le siège social est à la Chambre Départementale d'Agriculture du Jura, BP 40417, 455 Rue du Colonel de Casteljau, 39016 LONS-LE-SAUNIER CEDEX, est chargé d'organiser la consultation des propriétaires.

Les adhésions ou refus d'adhésion doivent être adressés à l'ADEFOR 39 avant la date de l'assemblée constitutive.

**Les propriétaires intéressés sont prévenus que, s'ils n'ont pas formulé leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'ADEFOR 39 avant la date de l'Assemblée Constitutive ou par vote à cette assemblée, ils seront réputés favorables à la création de l'Association.**

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté dans les mairies précitées, à la Préfecture du Jura (DDT Jura) ainsi que sur le site des services de l'Etat : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr) – rubrique publications/annonces et avis/enquêtes publiques